L'EQUIPEMENTIER EBERHARDT FAIT ENTRER DANS SON OFFRE DU MATERIEL PROFESSIONNEL RECONDITIONNE GARANTI 1 AN

Démarche inédite d'un nouveau partenariat précurseur avec Vesto

La loi AGEC du 21 février 2024, relative à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation, ou intégrant des matières recyclées, et à l'interdiction d'acquisition par l'Etat de produits en plastique à usage unique, entrera en vigueur au 1er juillet prochain. Parmi les catégories de produits concernés : le gros électroménager, y compris les appareils professionnels. **Eberhardt, équipementier en France depuis près de 40 ans pour la cuisine et la buanderie professionnelles, a anticipé cette règlementation il y a déjà plusieurs mois en proposant une offre de produits reconditionnés et garantis 1 an. A travers cette démarche, il affirme sa volonté de créer un système de reconditionnement précurseur sur le marché professionnel et d'apporter de la valeur ajoutée pour l'ensemble de ses clients.**

Crédit photo Vesto

Dans cette démarche, Eberhardt a noué un partenariat avec l'entreprise Vesto, spécialisée dans le reconditionnement de matériel professionnel à échelle industrielle. Cette collaboration inédite vise à co-construire un service engagé qui permet, aux **professionnels du secteur public mais également privé**, de s'inscrire dans une démarche durable tout en ayant accès à des gammes prémium à budget maîtrisé. Ils peuvent ainsi :

- **monter en gamme à coût équivalent, en acquérant des appareils durables et réparables, couvrant toutes les marques de l'offre Eberhardt en cuisine et buanderie professionnelles,**
- **réduire leur budget.**

Les produits reconditionnés par Vesto seront **disponibles via le site www.eberhardt-pro.fr, dans la sélection « Les Bonnes Affaires du Pro ».** Ces appareils récents n'ont, pour la plupart, pas fonctionné plus de deux années.

EBERHARDT VA ENCORE PLUS LOIN

Au-delà des obligations de la règlementation AGEC pour les marchés publics, Eberhardt, fidèle à son positionnement de marque de confiance, a pour volonté d'**élargir les bénéficiaires de ces appareils reconditionnés à l'ensemble des professionnels des entreprises privées** : restaurateurs, hôteliers, boulangers-pâtissiers, pizzerias, bouchers-charcuteries-traiteurs. Eberhardt propose également **une garantie d'un an, sans surcoût, sur le matériel reconditionné**.